

# Championnat de voile Desjardins Subaru

## Avis de course – 8 avril 2017

Le **Championnat de voile Desjardins Subaru 2017** est une série de quatorze (14) régates qui permet aux participants d'améliorer leurs habiletés et compétences dans la manœuvre de voiliers. Ces compétitions sont également l'occasion de promouvoir, de valoriser et de protéger le fleuve Saint-Laurent et sa faune. L'activité est accessible à tous les plaisanciers et navigateurs sportifs et est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques.

Ces régates sont organisées en collaboration avec les marinas hôtes par le Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ), l'autorité organisatrice.

Les activités débuteront vendredi le 2 juin avec la soirée d'ouverture au Yacht-Club de Québec pour se terminer le 30 septembre par une course poursuite hors championnat et une soirée de fin de saison. Les participants compteront leurs meilleurs résultats parmi un nombre de courses correspondant à 60% des courses qui auront été complétées. Pour plus de détails consultez le programme à l'article 5.

Formulaire d'inscription en ligne : <http://cryq.org/regates/inscription>

Site Web du Championnat : [www.cryq.org](http://www.cryq.org)

Contact : [information@cryq.org](mailto:information@cryq.org)

Adresse postale : C.P. 54023, 707 Boul. Charest Ouest, Québec (QC) G1N 4P0

*La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à une règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1 RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par l'édition courante des *Règles de Course à la Voile* (RCV) ainsi que les *Prescriptions de Voile Canada*. <http://www.sailing.ca/r-glements-s15703&language=fr>
- 1.2. Pour les bateaux en classe ORC, les éditions courantes du *ORC Rating System* et de l'*International Measurement System* s'appliqueront. Elles sont publiées par le Offshore Racing Congress. <http://orc.org/rules/>
- 1.3. Les exigences minimales en matière d'équipement de sécurité stipulées par Transports Canada s'appliqueront. [DP] <http://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP-511f.pdf>
- 1.4. Priorité à la navigation commerciale. Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve le droit de disqualifier un concurrent si ce dernier a failli à son obligation de se maintenir à l'écart d'un navire commercial au mouillage ou faisant route. [DP]
- 1.5. Les RCV sont modifiées comme suit:
  - 1.5.1. L'utilisation du moteur est permise jusqu'au signal préparatoire de sa classe (4 minutes avant le départ). Dans certaines circonstances, le comité de course peut permettre l'utilisation du moteur jusqu'à une (1) minute avant le départ. Cette décision sera signalée par l'envoi du pavillon flamme numérique 1 avant le premier signal préparatoire de la course, accompagné de deux signaux sonores. Ceci modifie la RCV 42.3.
  - 1.5.2. Si pour une raison de sécurité il s'avère nécessaire pour un bateau d'utiliser son moteur, ce dernier peut accepter une pénalité de 10% de temps pour la course au lieu de se retirer. Pour ce faire il doit aviser le

comité de course avant la fin de la période de réclamation. Toutefois, le comité de course se réserve le droit de pénaliser, voir de disqualifier tout bateau qu'il jugera s'être donné un avantage non raisonnable par l'utilisation du moteur. [DP] Ceci modifie la RCV 42.3.

- 1.5.3. Si un bateau utilise son moteur pour éviter le trafic commercial et que de ce fait il acquiert un avantage, le bateau en cause peut continuer d'utiliser son moteur pour annuler cet avantage. [DP] Ceci modifie la RCV 42.3.
- 1.5.4. Les bateaux de la classe PHRF et ceux des classes ORC qui l'ont déclaré sur leur certificat peuvent utiliser une énergie autre que manuelle pour opérer les treuils. Ceci modifie la RCV 52.
- 1.5.5. Les bateaux des classes PHRF et ORC sont autorisés à utiliser des systèmes de pilotage automatique. Ceci modifie la RCV 52.
- 1.5.6. La RCV 78.2 est retirée.

1.6. La règle ORC 201.2 est retirée.

## 2 PUBLICITÉ<sup>1</sup>

2.2. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. [DP]

## 3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La série est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques.
- 3.2. Les bateaux détenant un certificat ORC Club ou ORC International peuvent s'inscrire dans la classe ORC. Si leur GPH est inférieur à 640, ils courront dans la classe ORC bleue. Sinon, ils courront dans la classe ORC blanche.
- 3.3. Tout bateau peut s'inscrire dans la classe PHRF.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne <http://cryq.org/regates/inscription>. Il est possible de s'inscrire pour une ou plusieurs courses et le paiement se fait en ligne ou en personne auprès du comité de course. L'inscription en ligne doit se faire avant 21h00 la veille d'une course. L'annexe A présente à titre indicatif le formulaire d'inscription.
- 3.5. S'il est impossible pour un participant de s'inscrire, il pourra faire part de son intention de courir au comité de course en personne ou par VHF sur la voie 72 jusqu'au premier signal d'avertissement. Le skipper sera alors responsable de s'inscrire et d'aviser les officiels de course immédiatement après la régata. À défaut, le temps du participant ne sera pas compilé dans les résultats.

## 4 DROITS À PAYER

4.1. La tarification est basée sur le nombre de jours de régata et non par course individuelle. La série comprend 11 jours de course. **La régata du 10 juin est offerte par le Yacht-Club de Québec.** Pour les journées comprenant une course ou plus, les droits requis sont les suivants :

Nombre de jours de course - Forfaits	Droits
1	40 \$
3	100 \$
6	200 \$

---

<sup>1</sup> L'article 2.1 a été abrogé par [l'avenant 1](#)

10 (série complète) incluant l'adhésion à Voile Québec	340 \$
--	--------

## 5 PROGRAMME 2017

5.1. Il est possible de s'inscrire jusqu'au premier signal d'avertissement de la journée de course.

5.2. Jours de course pour toutes les classes :

Numéro de course	Jour de course	Marina Hôte	Ville	Heure prévue
1	3 juin	Yacht-Club de Québec	Québec	09h00
2	10 juin	Yacht-Club de Québec	Québec	14h00
3	17 juin	Marina de la Chaudière	Lévis	11h55
4	1 <sup>er</sup> juillet	Marina Port de Québec	Québec	12h40
5 et 6	2 juillet	Marina Port de Québec	Québec	09h20
7	12 août	De : Yacht-Club de Québec À : Club nautique Vauquelin	Québec Neuville	07h30
8 et 9	13 août	Club nautique Vauquelin	Neuville	10h00
10	19 août	Marina Anse St-Michel	St-Michel	10h15
11	2 sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	La Malbaie	Non-disponible
12	3 sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	La Malbaie	Non-disponible
13	16 sept	Parc nautique Lévy	Lévis	06h30
14	23 sept	Yacht-Club de Québec	Québec	08h45

L'heure la plus hâtive prévue pour le premier signal d'avertissement des courses est indiquée au tableau ci-dessus.

## 6 JAUGE

6.1. **ORC** : Chaque bateau des classes ORC doit produire un certificat ORC Club ou ORC International valide lors de la période de confirmation d'inscription de la première course à laquelle il participe pendant la série.

La demande de certificat ORC Club se fait en ligne sur le site d'[ORC Canada](#) en cliquant sur le bouton «ORC-Club Certificate On-line Application». Vous serez redirigés vers le site officiel [ORC](#) pour la suite. À la création d'un certificat, un fichier RMS est créé et sera récupéré par l'organisation du CRYQ pour permettre la compilation des résultats à l'aide des informations qui y sont contenues comme les polaires du bateau. Pour plus de détails consultez le site du [CRYQ](#) section FAQ.

6.2. **PHRF** : Chaque bateau de la classe PHRF doit fournir le nom du fabricant, le modèle, l'année de fabrication, l'utilisation ou non d'un spinnaker ou d'une voile non-endraillée, ainsi que l'engagement que le bateau est conforme à la définition d'un bateau « **standard** » tel que décrit ci-après lors de la période de confirmation d'inscription de la première course à laquelle il participe pendant la série. Les certificats PHRF ne seront pas considérés pour cette classe. [DP]

Le système PHRF attribue des handicaps selon les statistiques de performance de bateaux du même type mesurées lors de régates sur le Lac Ontario. Tout bateau inscrit en PHRF sera handicapé comme bateau « standard ». Les ajustements de handicap en fonction des voiles et équipements ne seront pas acceptés, même si un certificat PHRF est présenté par le concurrent. Aucun ajustement à la hausse de handicap ne sera accordé sauf concernant l'utilisation ou non d'un spinnaker ou d'une voile non-endraillée.

Définition d'un bateau **standard** : Bateau de série ou de production limitée équipé d'un génois avec un "LP" plus petit ou égal à 155% de son "J", d'un spinnaker avec un "MG" plus petit ou égal à 180% de son "SPL" ou de son "BSL", ainsi que d'un moteur permettant au bateau d'atteindre sa vitesse de coque. Dans le cas d'un moteur interne, ce dernier est muni d'une hélice pliante. Les moteurs hors-bord peuvent se rétracter entièrement. Les équipements standards sont ceux fournis par le

manufacturier. Donc, les bateaux équipés à l'origine de poêles, toilettes, réservoirs, coussins, ancrs, portes, etc. ne doivent pas en être délestés. Voici les explications des abréviations utilisées :

- LP : Longueur de la perpendiculaire du guindant au point d'écoute du génois le plus grand ;
- J : Longueur la base du triangle entre l'étai et la base du mât ;
- MG : "Max Girth" - Largeur maximale mesurée d'une chute à l'autre ;
- SPL: "Spinnaker Pole Lenght" - Longueur du tangon ;
- BSL: "Bowsprit Lenght" - Distance de l'avant du mât au point d'amure au bout dehors.

6.3. Les handicaps sont attribués pour la durée du championnat. Un handicap sera attribué dans le cas où un bateau ne serait pas listé dans PHRF-LO en utilisant les données d'un bateau similaire. Aucun handicap ne sera modifié à la hausse à la suite de changements à un bateau.

## 7 INSTRUCTIONS DE COURSE

7.1. Les Instructions de Course (IC) seront disponibles au moins deux (2) semaines avant la première course sur le site Internet du championnat. Ces instructions comprendront des annexes pour chacune des courses de la série soit les « Instructions de Course Complémentaires » (ICC) et pourront faire l'objet d'un avenant disponible à partir du mercredi précédant chacune des courses..

## 8 LIEU

8.1. L'annexe B indique l'emplacement des ports des régates.

8.2. L'annexe C indique l'emplacement des zones de course.

## 9 LES PARCOURS

9.1. Les parcours à effectuer seront publiés dans les instructions de course.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

10.1. Le système de pénalité en points, règle 44.3, ne s'appliquera pas. Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 ou 44.2 doit s'assurer d'avoir un témoin lors de l'exécution de la pénalité. Le comité de course ou le comité de réclamation peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42.

## 11 CLASSEMENT

11.1. Le système de classement pour chaque course est le suivant :

Position	Description	Points
1	Première position	1
2	Deuxième position	2
3	Troisième position	3
N	N <sup>ième</sup> position	N
DNC	n'a pas participé	Nombre d'inscrits à la série dans la même classe + 1
DNF	n'a pas terminé	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	du côté course au départ	
DNS	n'a pas pris le départ	
RET	s'est retiré	
DSQ	disqualifié	
BFD	disqualifié règle 30.3	
DGM	inconduite majeure	
DNE	disqualification pas exclu	

11.2. L'inscription à au moins une des courses de la série rend admissible le bateau à la série.

- 11.3. Le score d'un bateau pour la série sera le total de 60% de ses meilleurs scores des courses validées arrondi à l'entier supérieur. Par exemple, quand douze (12) à treize (13) courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses huit (8) meilleurs scores.
- 11.4. Dans le cas où un bateau participe dans plus d'une classe au cours de la série, les points cumulés dans une classe ne sont pas transférables à une autre. Un bateau ne peut pas cumuler de points dans plus d'une classe lors d'une même régata.
- 11.5. Les résultats des courses des classes ORC bleue et ORC blanche seront compensés en conformité avec la règle ORC 402 Performance Curve Scoring. Pour plus de détails consultez le site du [CRYQ](#) section Règlements - Handicaps.
- 11.6. Le calcul des résultats dans la classe PHRF sera réalisé selon la méthode Temps sur Distance (ToD), à partir de la formule mathématique suivante où  $T_C$  = temps compensé,  $T_R$  = temps réel (en heures),  $D$  = distance du parcours (en milles nautiques) et  $SP$  = handicap du bateau (en sec/mile) :

$$T_C = T_R - (SP+557) \times 675/650 \times D$$

## 12 COMMUNICATION RADIO

- 12.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. [DP]
- 12.2. Le comité de course utilisera la voie 72 sur VHF pour toute communication officielle. Le comité de course ne répondra à aucun appel radio pendant les séquences de départ. Il est de la responsabilité des régatiers de garder la veille sur la voie 72. [DP]
- 12.3. Les régatiers sont invités à prévenir le comité de course par VHF au moins une minute avant le passage de la ligne d'arrivée.

## 13 PRIX

- 13.1. Des prix seront attribués aux trois premières positions de chaque classe à chacune des courses et pour la série pour les concurrents qui auront pris le départ à au moins 50% des courses valides dans la classe. Aucune bourse ou montant en argent ne seront mis en jeu.

## 14 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 14.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 15 ASSURANCE

- 15.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de \$ 1 000 000 par incident, ou son équivalent.

## 16 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 16.1. Le Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ) adhère aux valeurs environnementales. Elle encourage les équipages à limiter la production de déchets, entre autres par l'utilisation de bouteilles réutilisables, et elle applique la RCV 55 des Règles de Course à la Voile : « Un concurrent *ne doit pas jeter intentionnellement de débris dans l'eau.* » [DP]

## 17 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

17.1. Pour plus d'informations veuillez consulter le [www.cryq.org](http://www.cryq.org) et/ou contacter [information@cryq.org](mailto:information@cryq.org).

# ANNEXE A – Formulaire d’inscription

(À titre indicatif seulement, seul le formulaire en ligne est accepté à : <http://cryq.org/regates/inscription>. Le paiement peut se faire en ligne ou sur place)

## Bateau

Nom du bateau

Classe  ORC  PHRF

Veillez indiquer la classe dans laquelle vous désirez vous inscrire.  
À noter que pour courir avec ORC vous devez fournir un certificat.

## Propriétaire/Skipper

Prénom et Nom

Courriel

Membre de la Fédération de Voile du Québec (VQ)  
Étant un organisme affilié à la Fédération de Voile du Québec, nous demandons aux régatiers d’être membre. [Cliquer ici pour vous inscrire](#)  
Note : Avec le forfait 10 jours de course, l’adhésion est incluse.

Club/Marina

Téléphone

## Information supplémentaire

Pour les classes PHRF, les informations détaillées sur le bateau nous permettront d’identifier le Handicap à utiliser pour votre bateau. Veuillez indiquer le plus de renseignements possibles.

Numéro de voile

Le numéro inscrit sur la grand-voile permet au comité de course de vous identifier facilement. Si vous en avez un, merci de le mentionner ici.

Marque

Modèle

Longueur Hors Tout

Type de quille

Jours de course

Nb jours	Coût (CAD)	Sélection
1	40	<input type="checkbox"/>
3	100	<input type="checkbox"/>
6	200	<input type="checkbox"/>
10 + VQ	340	<input type="checkbox"/>

## Conditions de participation

Je déclare sur l’honneur que je m’engage dans une ou plusieurs épreuves du Championnat Régional de Yachting de Québec de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les règles de World Sailing, et d’ORC le cas échéant, l’avis de course, les instructions de course, les instructions de course complémentaires, les règlements de sécurité ainsi que tous avenants rendus nécessaires.

Je reconnais que la course à la voile peut être dangereuse. Je déclare savoir que la sécurité de mon voilier ne relève que de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l’équipement de sécurité nécessaire et obligatoire et que nous connaissons, moi et mon équipage, la manière de nous en servir.

Je déclare également que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu’il m’appartient de prendre ou non le départ de l’épreuve, ou de la continuer.

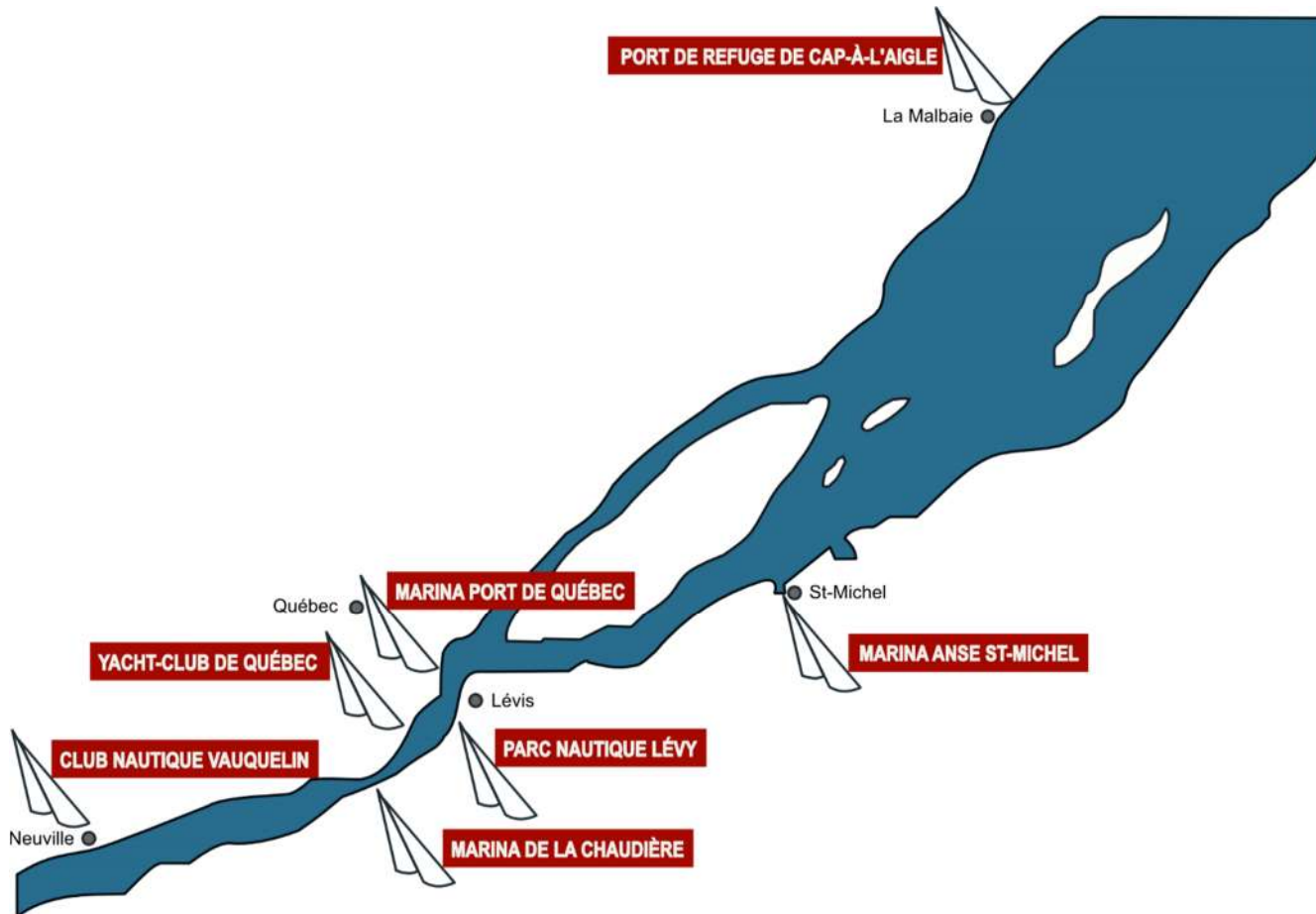
Je déclare finalement que j’ai pris connaissance des règles et règlements relatifs à cette épreuve et m’y soumetts.

En acceptant de m’inscrire à cet événement je m’engage à l’égard des marinas hôtes et de l’autorité organisatrice, le CRYQ, de leurs représentants, commanditaires, officiels, bénévoles et membres de leurs personnels respectifs, à ne pas tenter contre eux de poursuites ou réclamations, et à ne pas demander de dédommagements, dépenses ou autres en cas de décès, blessures, perte ou dommage à ma personne, à celles de mon équipage, à mes biens survenant dans le cadre de ma participation à cette épreuve, nonobstant le fait qu’une telle situation ait pu être causée ou provoquée par la négligence ou soit attribuable à la négligence des organismes ci-haut mentionnés, ou par l’un de leurs représentants.

Je comprends et accepte que cette décharge de responsabilité lie, au-delà de moi-même, mes héritiers, exécuteurs testamentaires et mandataires. Dans le cas d’un accident causant des bris matériels entre voiliers participants à cette épreuve, j’accepte, en m’inscrivant, que la responsabilité des dommages et les coûts des réparations soient partagés en fonction des règles de Word Sailing.

Je comprends et j’accepte les conditions ci-haut.

## ANNEXE B – Ports des régates



### MARINA PORT DE QUÉBEC

155 ABRAHAM MARTIN  
QUÉBEC, QC G1R 4M8  
418-648-2233  
[www.portquebec.ca](http://www.portquebec.ca)

### MARINA DE LA CHAUDIÈRE

155 CHEMIN DU FLEUVE  
SAINT-ROMUALD, QC G6W 2A3  
418-839-7939  
[www.marinelachaudiere.com](http://www.marinelachaudiere.com)

### YACHT-CLUB DE QUÉBEC

1225, BOUL. CHAMPLAIN  
QUÉBEC, QC G1L 0A2  
418-681-4617  
[www.ycq.ca](http://www.ycq.ca)

### CLUB NAUTIQUE VAUQUELIN

189 RUE DU QUAI  
NEUVILLE, QC G0A 2R0  
418-876-2185  
[www.marinedeneuille.org](http://www.marinedeneuille.org)

### PARC NAUTIQUE LÉVY

4685 RUE ST-LAURENT  
LÉVIS, QC G6V 8M9  
418-833-9421  
[www.parcnautiquelevy.qc.ca](http://www.parcnautiquelevy.qc.ca)

### MARINA ANSE SAINT-MICHEL

3, RUE DES REMPARTS  
SAINT-MICHEL (QC) G0R 3S0  
418-884-3015  
[www.marinasantmichel.com](http://www.marinasantmichel.com)

### PORT DE REFUGE DE CAP-À-L'AIGLE

10 RUE DE LA GRÈVE  
LA MALBAIE, QC G5A 2R3  
418-665-3698  
[www.refugecapalaigle.com](http://www.refugecapalaigle.com)



## ANNEXE C – Zones de course

Course	Date	Marina hôte	Description de la zone de course
1	3 juin	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée K154 et le Yacht-Club de Québec.
2	10 juin	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée Q4 et le Yacht-Club de Québec.
3	17 juin	Marina de la Chaudière	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée Q22 et la Marina de la Chaudière.
4	1 <sup>er</sup> juillet	Marina Port de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée LimF et la bouée K168.
5	2 juillet	Marina Port de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre la bouée LimF et la bouée K168.
6	2 juillet	Marina Port de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre les bouées Q11 et K164.
7	12 août	Départ - Yacht-Club de Québec Arrivée - Club nautique Vauquelin	Fleuve St-Laurent – Entre le Yacht-Club de Québec et le Club nautique Vauquelin.
8	13 août	Club nautique Vauquelin	Fleuve St-Laurent – 2 à 4 milles à l'ouest du Club nautique Vauquelin.
9	13 août	Club nautique Vauquelin	Fleuve St-Laurent – 2 à 4 milles à l'ouest du Club nautique Vauquelin.
10	19 août	Anse Saint-Michel	Fleuve St-Laurent – Entre la marina Anse St-Michel et la bouée HP8.
11	2 sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	Fleuve St-Laurent – Sur sa largeur entre St-Irénée et Port au Persil.
12	3 sept	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	Fleuve St-Laurent – Sur sa largeur entre St-Irénée et Port au Persil.
13	16 sept	Parc nautique Lévy Tour de l'Île d'Orléans	Fleuve St-Laurent – Du Parc nautique Lévy à K108 en utilisant les chenaux nord et sud de l'Île d'Orléans.
14	23 sept	Yacht-Club de Québec	Fleuve St-Laurent – Entre les bouées Q16 et Q6.
	30 sept	Yacht-Club de Québec Course poursuite hors championnat	Fleuve St-Laurent – Dans un rayon de 10 milles du Yacht-Club de Québec.